

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 724 567

(21) N° d'enregistrement national :

94 11263

(51) Int Cl⁶ : A 61 N 2/08

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 21.09.94.

(71) Demandeur(s) : VITAL SCOPE SARL SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE — FR.

(30) Priorité :

(72) Inventeur(s) : CUVELIER MALINES NELLY et
SOUCHON JEAN LOUIS.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : 22.03.96 Bulletin 96/12.

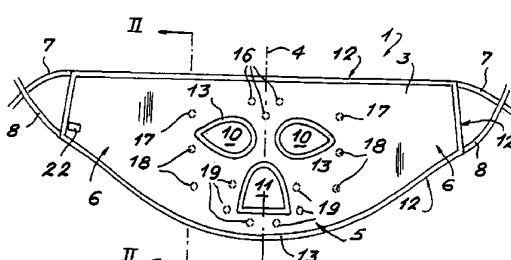
(73) Titulaire(s) :

(56) Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : Se reporter à la fin du
présent fascicule.

(74) Mandataire : BENECH FREDERIC.

(54) DISPOSITIF DE TRAITEMENT DU VISAGE PAR ACTION DE CHAMPS MAGNETIQUES LOCALISES.

(57) Il s'agit d'un dispositif (1) de traitement du visage par action de champs magnétiques localisés, comprenant un masque facial (3), de support et de maintien à des emplacements déterminés, de plusieurs aimants statiques (14, 16, 17, 18, 19) orientés de façon que leurs axes Nord-Sud (14') soient perpendiculaires à la peau du visage à traiter.
Le masque (3) est en tissu souple et élastique, propre à s'appliquer avec une pression élastique sur le visage; les aimants (14, 16, 17, 18, 19) sont insérés dans ledit masque et disposés pour coïncider ou sensiblement coïncider avec des points d'acupuncture (16', 17', 18', 19') correspondants du visage.



FR 2 724 567 - A1



DISPOSITIF DE TRAITEMENT DU VISAGE PAR ACTION DE CHAMPS MAGNETIQUES LOCALISES

La présente invention concerne un dispositif de
5 traitement du visage par action de champs magnétiques localisés, du type comprenant un masque facial, de support et de maintien à des emplacements déterminés de plusieurs aimants statiques orientés de façon que leurs axes Nord-Sud soient sensiblement
10 perpendiculaires à la peau du visage à traiter.

Elle trouve une application particulièrement importante, bien que non exclusive, dans le domaine du traitement esthétique ou thérapeutique du visage.

On connaît déjà (FR-A-2.591.495) un dispositif
15 d'aimanto-thérapie du type ci-dessus défini. Un tel dispositif présente des inconvénients.

Il est en effet conçu pour agir uniquement sur les rides du visage de l'utilisateur, et présente un masque support peu aisément à mettre en place et à
20 maintenir au bon endroit sur le visage.

Sa fabrication nécessite de plus la fixation dans le masque de petits aimants parallélépipédiques les uns à côté des autres, ce qui est difficile à réaliser et coûteux compte tenu du nombre important
25 d'aimants médicaux à utiliser.

La présente invention vise à fournir un dispositif de traitement du visage répondant mieux que ceux antérieurement connus aux exigences de la pratique, notamment en ce qu'elle pallie ces inconvénients en
30 proposant un masque aisément à mettre en place, peu gênant à porter par l'utilisateur et de fabrication simple et peu coûteuse, notamment parce que le nombre d'aimants utilisés est réduit.

Le dispositif selon l'invention n'agit pas uniquement sur les rides du visage, mais présente au contraire plusieurs types de résultats inattendus.

Ainsi, il permet le soulagement de certains états inflammatoires ou oedémateux et possède des effets cicatrisants et/ou de vaso-constriction locale de parties du visage lorsque le pôle Sud des aimants est orienté vers le visage. Il agit par contre de façon mio-relaxante et sédatrice pour l'utilisateur lorsque le pôle Nord est orienté vers le visage.

Dans ce but, l'invention propose essentiellement un dispositif de traitement du visage par action de champs magnétiques localisés, comprenant un masque facial, de support et de maintien à des emplacements déterminés de plusieurs aimants statiques orientés de façon que leurs axes Nord-Sud soient perpendiculaires à la peau du visage à traiter lorsque le masque est appliqué sur ledit visage, caractérisé en ce que le masque est en tissu souple et élastique, propre à s'appliquer avec une pression élastique sur le visage,

et en ce que les aimants sont insérés dans ledit masque, chacun desdits aimants étant disposé pour coïncider ou sensiblement coïncider avec un point d'acupuncture correspondant du visage, lorsque le masque est appliqué sur ledit visage.

Dans des modes de réalisation avantageux, on a de plus recours à l'une et/ou à l'autre des dispositions suivantes :

- l'induction magnétique créée par chaque aimant au voisinage de ses pôles est d'une valeur supérieure à 0,2 Tesla (2.000 Gauss) ;

- l'induction magnétique créée par chaque aimant au voisinage de ses pôles est égale à de l'ordre de 0,26 Tesla (2.600 Gauss) ;

- les aimants sont en forme de pastilles cylindriques ;

- le masque est réversible, chaque face du masque présentant des pôles d'aimant identiques ;

5 - le masque comporte deux branches d'extrémité opposées, de fixation du masque sur le visage ;

- les branches d'extrémité sont terminées par des moyens de fixation d'une branche sur l'autre, permettant le réglage en distance de l'une des
10 branches par rapport à l'autre ;

- le masque comporte deux parois en tissu accolées l'une à l'autre, entre lesquelles sont insérés et fixés les aimants ;

15 - le dispositif comporte trois aimants situés aux sommets d'un triangle inversé au niveau du front, au moins deux aimants situés en dessous d'une ouverture centrale dans le masque ménagée pour le nez et la bouche de l'utilisateur, et plusieurs aimants disposés de part et d'autre sous les orifices ménagés
20 dans ledit masque pour les yeux de l'utilisateur, dont un au niveau des pommettes et un au niveau des ailes du nez ;

25 - le masque comporte une bordure de rigidification sur sa périphérie et autour des orifices ménagés dans le masque pour les yeux et le nez de l'utilisateur.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui suit d'un mode particulier de réalisation, donné à titre d'exemple non limitatif.

La description se réfère aux dessins qui
30 l'accompagnent dans lesquels :

- La figure 1 est une vue en plan du dispositif selon le mode de réalisation de l'invention plus particulièrement décrit ici ;

- La figure 2 est une vue schématique, partielle, à grande échelle et en coupe selon II-II du dispositif de la figure 1 ;

5 - La figure 3 est une vue du dispositif de la figure 1 appliqué sur un visage ;

- La figure 4 montre un visage sur lequel sont schématiquement indiqués les points d'acupuncture principaux, intéressés par le dispositif selon l'invention.

10 Les figures 1, 2 et 3 montrent un dispositif 1 de traitement du visage 2, comprenant un masque facial 3 présentant un axe transversal 4 de symétrie et comportant une partie centrale 5 propre à recouvrir élastiquement le front, les pommettes, les joues et
15 le dessous de la lèvre inférieure du visage, et deux branches d'extrémité 6 opposées, symétriques par rapport à l'axe 4, situées dans le prolongement et de part et d'autre de la partie centrale 5 et présentant une dimension transversale diminuant à partir du
20 centre.

Chaque branche 6 est terminée par deux cordelettes, à savoir une cordelette supérieure 7 et une cordelette inférieure 8, propres à se nouer avec la cordelette équivalente de l'autre branche, pour
25 fixation d'une branche avec l'autre derrière la tête de l'utilisateur.

D'autres modes de réalisation du système de fixation d'une branche sur l'autre sont bien entendu envisageables, comme par exemple une fixation mettant en oeuvre un dispositif connu sous la marque VELCRO, ou encore en nouant simplement les branches entre-elles comme un foulard, lesdites branches étant alors conformées en conséquence.

De façon générale, la fixation du dispositif sur
35 le visage doit permettre d'appliquer la partie

centrale du masque avec une pression élastique sur la peau de l'utilisateur, mais sans sensation d'inconfort ou de compression gênante.

Un système de cagoule peut par exemple ainsi être
5 également envisagé.

Le masque 3 est constitué par deux parois identiques 9 accolées l'une contre l'autre, constituées en matériau souple, élastique, permettant la respiration de la peau du visage, par exemple 10 fabriquée avec un tissu lavable dont les fibres ne sont pas très serrées, à base de polyamide (92 %) et d'élasthanne (8 %).

Le masque comporte deux orifices 10 pour les yeux, situés symétriquement de part et d'autre de l'axe 4 15 et un orifice central 11 pour le nez et au moins une partie de la bouche de l'utilisateur.

Les deux parois 9 sont fixées l'une à l'autre à leurs bordures, c'est à dire à leur périphérie 12 longitudinale et transversale et autour des orifices 20 10 et 11, le masque comportant par ailleurs sur ses bordures des bandes 13, cousues par exemple aux parois, en tissu rigide ou relativement rigide.

Le masque 3 est ainsi applicable facilement sur le visage et vient dans sa position de traitement sans 25 difficultés.

Le dispositif 1 comporte de plus quinze aimants statiques 14 répartis symétriquement par rapport à l'axe 4. Ces aimants sont constitués par des pastilles cylindriques de l'ordre de cinq millimètres 30 de diamètre et de deux à trois millimètres d'épaisseur, aimantées, génératrices d'un champ d'induction magnétique dont la valeur au voisinage de ses pôles est de 0,26 Tesla (2.600 Gauss). Les axes magnétiques respectifs 14' des aimants sont perpendiculaires ou sensiblement perpendiculaires aux 35

parois 9 du masque entre lesquelles ils sont insérés et auxquelles ils sont fixés par exemple par collage. Il peut par exemple s'agir d'aimants médicaux connus sous la références DISQUE NEO 6 x 2 ETAIN POLE NORD 5 MARQUE et vendu par la société française FRANCOSID.

Plus précisément, et en faisant référence aux figures 1 et 4, cette dernière montrant les points d'acupuncture principaux d'un visage humain 15, le masque 3 comporte trois aimants 16 situés au sommet 10 d'un triangle inversé, destinés à venir en face et en contact au travers du tissu avec les points d'acupuncture 16' qui sont situés sur le front, entre et sur les sourcils du visage, deux aimants 17, écartés vers l'extérieur, propres à coopérer avec les 15 points 17' situés sur ou à proximité des sourcils, quatre aimants 18, situés de part et d'autre et à distance de l'orifice 11, propres à coopérer avec les points d'acupuncture 18' situés sur les pommettes du visage et sensiblement alignés verticalement deux à 20 deux avec les aimants 17, et de quatre à six aimants 19 propres à coopérer avec les points 19' situés aux alentours de la bouche 20 du visage et autour des ailes 21 du nez.

On va maintenant décrire un mode de fonctionnement 25 du dispositif selon l'invention.

L'utilisateur qui souhaite par exemple utiliser le masque pour relaxer son visage, le fixe solidement en nouant entre elles les cordelettes 7 et 8 du masque derrière sa tête, du côté "pôle Nord" des aimants, 30 par exemple aisément identifiable grâce à un repère 22 fixé sur une face du masque, l'autre face en étant dépourvue.

La souplesse et l'élasticité des tissus permettent son application aisée sur le visage, les orifices 10 35 et 11 étant disposés en vis à vis des yeux, du nez et

de la bouche comme montré sur la figure 3. Les bords rigides 13 confèrent à l'ensemble une structure d'encadrement qui autorise également la mise en place et évite aux aimants d'un même groupe, situés à 5 proximité les uns des autres d'adhérer les uns aux autres.

Le masque est maintenu en place pendant un temps déterminé fonction du but recherché, et ce de façon répétitive, par exemple pendant de l'ordre de trente 10 minutes, une fois par jour, pendant plusieurs jours.

Après le traitement, le masque est rangé. Il peut par ailleurs facilement être lavé.

Les applications de la présente invention sont multiples.

15 A titre d'exemple, dans le cadre de soins dispensés par des médecins, des spécialistes paramédicaux ou des techniciens esthétiques, le dispositif selon l'invention pourra être associé à des traitements tels que ceux connus sous les 20 dénominations habituelles pratiquées par l'homme du métier que sont le peeling, la dermabrasion, la microabrasion, les injections de silicone, l'électrostimulation et/ou l'acupuncture, la prévention de la chute des cheveux, la relaxation, la cicatrisation de 25 plaies atones, la diminution des évolutions de phénomènes inflammatoires par un effet anti-histaminiques ou la lutte contre le stress.

La présente invention ne se limite pas au mode de réalisation plus particulièrement décrit ici mais en 30 embrasse au contraire toutes les variantes rentrant dans le cadre des équivalences et notamment celles où :

- le nombre des aimants est plus grand, par exemple de vingt ou vingt cinq,

- les aimants ne présentent pas tous le même pôle sur la même face et/ou les points d'acupuncture visés sont différents.

REVENDICATIONS

1. Dispositif (1) de traitement du visage par
5 action de champs magnétiques localisés, comprenant un masque facial (3), de support et de maintien à des emplacements déterminés, de plusieurs aimants statiques (14, 16, 17, 18, 19) orientés de façon que leurs axes Nord-Sud (14') soient perpendiculaires à
10 la peau du visage à traiter lorsque le masque est appliqué sur ledit visage, caractérisé en ce que le masque (3) est en tissu souple et élastique, propre à s'appliquer avec une pression élastique sur le visage,
15 et en ce que les aimants (14, 16, 17, 18, 19) sont insérés dans ledit masque, chacun desdits aimants étant disposé pour coïncider ou sensiblement coïncider avec un point d'acupuncture (16', 17', 18', 19') correspondant du visage, lorsque le masque est
20 appliqué sur ledit visage.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'induction magnétique créée par chaque aimant (14) au voisinage de ses pôles est d'une valeur supérieure à 0,2 Tesla.

25 3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que ladite induction magnétique de chaque aimant (14) est égale à de l'ordre de 0,26 Tesla.

30 4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les aimants (14) sont en forme de pastilles cylindriques.

35 5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le masque est réversible, chaque face du masque présentant des pôles d'aimant identiques.

6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le masque comporte deux branches (6) d'extrémité opposées, de fixation du masque sur le visage.

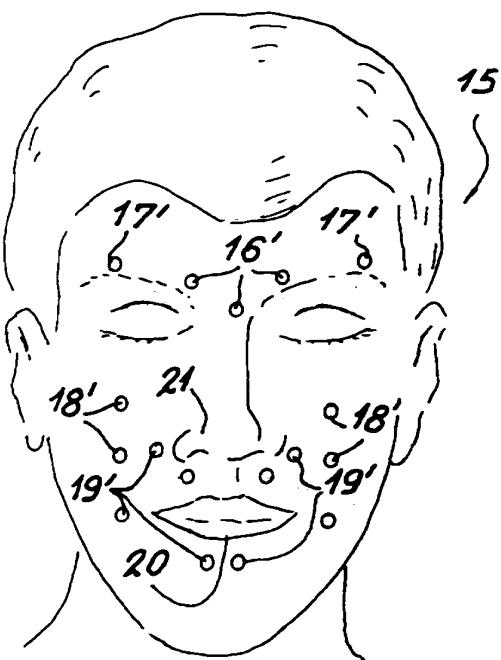
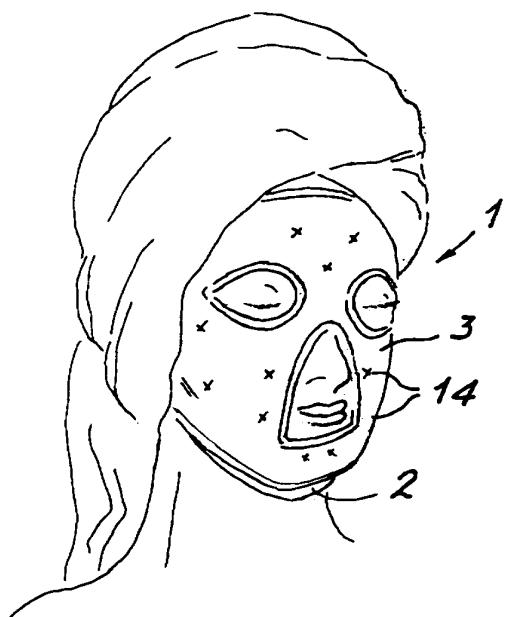
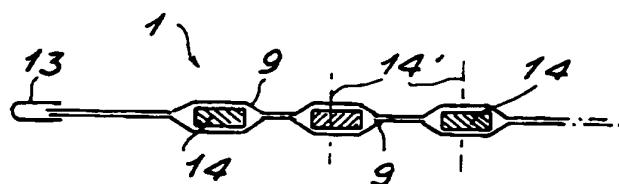
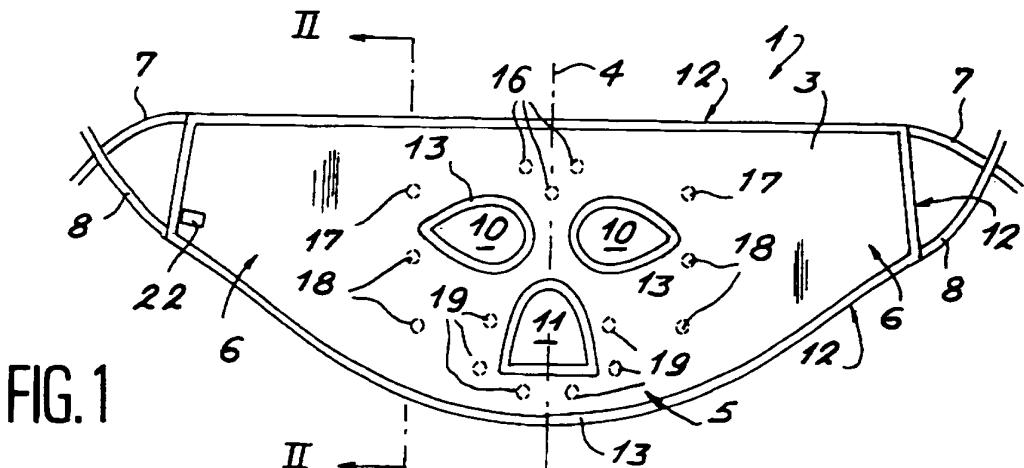
5 7. Dispositif selon la revendication 6, caractérisé en ce que les branches d'extrémité sont terminées par des moyens de fixation d'une branche sur l'autre, permettant le réglage en distance de l'une par rapport à l'autre.

10 8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le masque (3) comporte deux parois (9) en tissu accolées l'une à l'autre, entre lesquelles sont insérés et fixés les aimants (14).

15 9. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que il comporte trois aimants (16) situés aux sommets d'un triangle inversé au niveau du front, au moins deux aimants (19) situés en dessous d'une ouverture 20 centrale dans le masque ménagée pour le nez et la bouche de l'utilisateur, et plusieurs aimants (18, 19) disposés de part et d'autre sous les orifices ménagés dans ledit masque pour les yeux de l'utilisateur, dont un au niveau des pommettes et un 25 au niveau des ailes du nez.

10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que le masque comporte une bordure (13) de rigidification sur sa périphérie et autour des orifices ménagés dans 30 le masque pour les yeux et le nez de l'utilisateur.

1,1



REPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLERAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIREétabli sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

2724567

N° d'enregistrement
nationalFA 505859
FR 9411263

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concordantes de la demande examinée	
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	DE-A-40 27 145 (NEMETH)	1, 4, 6-8	
A	* le document en entier *	5, 9	

A	US-A-4 587 956 (GRIFFIN & AL)	1-3	
	* colonne 7, ligne 38 - ligne 52 *		

A	FR-A-2 583 292 (BERUS)	1, 9, 10	
	* le document en entier *		

		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI-6)	
		A61N	
1	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
	27 Juin 1995	Lemercier, D	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général		D : cité dans la demande	
O : divulgarion non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		R : membre de la même famille, document correspondant	